



Chargée de missions « Solidarité / Handicap / Promotion de la vie Associative / Bénévolat »

**DDCSEmshab004**

Monsieur MEONI

Directeur Général des Services

Madame GIRAN

Directrice Générale Adjointe des Services Développement Culturel, Sportif et Événementiel

Affaire suivie par Madame COMBALASSE



## Autorisation d'une loterie

### L'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE) de l'école élémentaire des 3 quartiers

Josée MASSI, Maire de TOULON,

**VU** le code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L320-1, L320-2, L320-6, L322-3, L324-1 et D322-1 à D322-3,

**VU** la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures,

**VU** l'article 261 du Code Général des Impôts,

**VU** le décret 2015-317 du 19 mars 2015 relatif à l'autorité autorisant les loteries,

**VU** la circulaire NOR INTD 1223493C en date du 30 octobre 2012,

**VU** la demande (cerfa 11823) de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de l'école élémentaire des Trois Quartiers représenté par monsieur Yves CORTIJO, mandataire de la Coopérative scolaire, en date du 7 mai 2024, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une loterie au capital d'émission de 3 000 euros (trois mille euros) à l'école élémentaire des Trois quartiers, rue du Progrès.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de l'école élémentaire des Trois Quartiers dont le siège social est situé rue du Progrès — 83000 Toulon, représenté par monsieur Yves CORTIJO, est autorisé à organiser une loterie au capital de 3 000 euros composée de 1 500 billets.

**ARTICLE 2** : Le produit de la loterie sera intégralement et exclusivement appliqué à la destination prévue par l'association OCCE de l'école élémentaire des Trois Quartiers sous la seule déduction d'éventuels frais d'organisation et d'achats de lots dont le montant global ne devra pas dépasser 15 % du capital d'émission.

En aucun cas, les fonds ne devront être employés à régler des frais de fonctionnement ou de dépenses courantes. Les sommes recueillies seront, conformément à l'article L322-3 du code de la Sécurité intérieure, « exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif, lorsqu'elles ont été autorisées par le maire de la commune où est situé le siège social de l'organisme bénéficiaire ».

**ARTICLE 3** : Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

**ARTICLE 4** : Les lots sont composés d'électroménager (plancha sur desserte, cafetière expresso, robot de cuisine, ...) d'une enceinte karaoké, d'un casque et d'une enceinte bluetooth, d'un hamac, de set de remise en forme, etc...

**ARTICLE 5** : Le tirage aura lieu le 11 juin 2024 – Ecole élémentaire des Trois Quartiers, rue du Progrès à Toulon.

**ARTICLE 6** : L'inobservation, d'une quelconque des dispositions du présent arrêté, entrainera le retrait de l'autorisation sans préjudice des sanctions correctionnelles prévues par le Code Pénal pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination indiquée à l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois suivant sa notification.

**ARTICLE 8** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 15 mai 2024

Josée MASSI  
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le :  
Accusé de réception le :  
Affiché le :  
Notifié le :

24 MAI 2024  
24 MAI 2024

**Publié Le**

24 MAI 2024

# Acte à classer

Imc1332711

**1** En préparation      **2** En attente retour Préfecture      **3** > **AR reçu** <      **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_1\_2024-05-24T11-53-29.00 ( MI253133798 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240515-Imc1332711-AI ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Autorisation d'une loterie L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de l'école élémentaire des 3 quartiers  
Date de décision : 15/05/2024



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [99\\_AI-083-218301372-20240515-Imc1332711-AI-1-1\\_1.PDF](#)      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé      Date 24/05/24 à 11:53

Par [MANA ID Sophie](#)

Transmis      Date 24/05/24 à 11:53

Par [MANA ID Sophie](#)

Accusé de réception      Date 24/05/24 à 11:58